

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX JURIDIQUE

I.	CADRE LEGAL.....	14
I.1	Le rôle de l'Etat en matière de fiscalité directe locale	16
I.1.1	Ses missions	16
I.1.2	La nouvelle organisation des services fiscaux	19
I.2	Le rôle des collectivités locales	26
I.2.1	Un rôle paradoxalement assez mesuré	26
I.2.2	Des enjeux fiscaux importants	26
I.2.3	Un accès mesuré à l'information fiscale	28
II.	LE CHANGEMENT DE CULTURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	31
II.1	L'enjeu de la qualité de la matière fiscale	31
II.1.1	Connaître et assumer sa politique fiscale	31
II.1.2	Améliorer la qualité de l'assiette fiscale	32
II.1.3	Moderniser les bases fiscales	32
II.2	L'enjeu du rôle respectif de l'Etat et des collectivités locales	33
II.2.1	L'Etat collecteur rémunéré de l'impôt local	33
II.2.2	Les aménagements récents	33
III.	LES LEVIERS D'ACTION INEXPLOITES.....	39
III.1	Dynamiser les Commissions des impôts directs	39
III.1.1	La Commission communale des impôts directs (CCID)	39
III.1.2	La commission intercommunale des impôts directs (CIID)	42
III.2	Solliciter les relais institutionnels et associatifs	43
III.2.1	Le Comité des finances locales	43
III.2.2	Les associations d'élus	43
III.3	Signer des conventions de partenariat avec l'Etat	45
III.4	Exploiter les fichiers fiscaux	46
III.4.1	Mettre en place des observatoires locaux	46
III.4.2	Tout au moins : exploiter ses fichiers fiscaux	50

DEUXIEME PARTIE : LES FICHIERS DISPONIBLES

IV.	DESCRIPTION DES FICHIERS FISCAUX	52
IV.1	Synthèse des fichiers	52
IV.2	Schéma simplifié de la base de données	53
IV.3	Familles de fichiers	54
IV.3.1	Les rôles	54
IV.3.2	Les fichiers fonciers	54
IV.3.3	La liste 41	56
IV.3.4	Les fichiers de l'occupation des locaux	56
IV.3.5	Divers	57
IV.4	Descriptif des fichiers	58
IV.4.1	Descriptif du fichier TF 2009	58
IV.4.2	Descriptif du fichier TP 2009	59
IV.4.3	Descriptif du fichier TH 2009	59
IV.4.4	Descriptif des fichiers du cadastre 2009	60
IV.4.5	Descriptif des autres fichiers	66
V.	CADRE ET MODALITES DE TRANSMISSIONS DES ROLES D'IMPOSITION	67
V.1	Principes généraux de la transmission des copies de rôles d'impôts locaux	67
V.1.1	Des informations couvertes par le secret professionnel	67
V.1.2	Les informations transmises sont protégées	68
V.2	Procédure de transmission	68
V.2.1	Demande de transmission des rôles sur cédérom « fichier »	68
V.2.2	Souscription d'un engagement de confidentialité	69
V.2.3	Demande d'avis à la CNIL	69
V.2.4	En cas de sous-traitance	70
V.2.5	Publicité de l'information	70
V.3	Synthèse	71
V.4	Mode d'emploi	72
V.4.1	Comment demander les rôles « fichier » à la DGI ?	72
V.4.2	Comment déclarer à la CNIL ?	72

TROISIEME PARTIE : RESTITUTIONS ATTENDUES D'UN OBSERVATOIRE FISCAL

VI.	FONCTIONNALITES TRANSVERSALES D'UN OUTIL D'OBSERVATOIRE	74
VI.1	Un outil de chargement des données (ETL)	74
VI.1.1	Les produits sur le marché	74
VI.1.2	Les produits de la collectivité	75
VI.2	Une visionneuse «Viewer»	75
VI.2.1	Consulter et éditer un avis d'imposition	75
VI.2.2	Consulter et éditer les informations sur l'évaluation d'un bien	78
VI.2.3	Consulter et éditer la fiche INSEE d'une entreprise	81
VI.3	Un outil de requêtage type « business object[®] »	82
VI.4	Un outil cartographique	83
VII.	RESTITUTIONS ATTENDUES D'UN OBSERVATOIRE FISCAL	84
VII.1	LA TAXE FONCIERE	84
VII.1.1	La taxe foncière sur les propriétés bâties	85
VII.1.2	Les immeubles bâtis	87
VII.2	LA TAXE D'HABITATION	89
VII.2.1	La taxe d'habitation	89
VII.2.2	L'occupation des immeubles bâtis du territoire	90
VII.3	LA TAXE PROFESSIONNELLE	91
VII.3.1	L'analyse de l'environnement économique et fiscal	92
VII.3.2	L'observatoire fiscal de la taxe professionnelle	93
VII.3.3	L'analyse économique du territoire	94
VII.4	LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	95
VII.4.1	L'analyse de la cotisation locale d'activité	96

ANNEXES

ANNEXE N°1 : MODELE DE DEMANDE DE TRANSMISSION DES COPIES DE ROLES FISCAUX

ANNEXE N°2 : DELIBERATION N°04-08 DU 4 NOVEMBRE 2004 CONCERNANT LA NORME DE DECLARATION SIMPLIFIEE N°45 DE LA CNIL

ANNEXE N°3 : MODELE D'ACTES D'ENGAGEMENT

ANNEXE N°4 : MODELE DE CONVENTION DE PARTENARIAT